

N° 134

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

---

SÉANCE DU MERCREDI 23 AVRIL 1969

---

*Deux heures de l'après-midi*

PRIÈRE

M. Leblanc (Laurier), du comité permanent des prévisions budgétaires en général, présente le septième rapport dudit comité, dont voici le texte:

1. Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 20 février 1969, le Comité a examiné les postes suivants du budget principal 1969-1970:

Le crédit n° 20 concernant la Chambre des communes;

Le crédit n° 9 concernant le Conseil des Sciences du Canada;

Les crédits n°s 1, 5, 15 et 20 concernant le ministère des Approvisionnement et Services.

Le Comité les recommande à l'approbation de la Chambre.

2. Le Comité recommande:

- a) que la prime de 7 p. 100 accordée aux employés bilingues qualifiés de la Fonction publique devrait aussi être accordée à tous les employés bilingues de la Chambre des communes;
- b) que l'on devrait assurer aux députés les services d'une secrétaire, toute l'année durant;
- c) que l'indemnité versée aux députés qui se déplacent dans leur propre automobile devrait passer de sept cents (7c.) à douze cents (12c.) du mille;
- d) que les autorités de la Chambre des communes devraient procéder à une révision du rang de tous les employés des bureaux des whips des différents partis.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 16*) est déposé.